

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
I. LES ASSISES THÉORIQUES DE LA CONCEPTION DOMINANTE DU PRÉJUDICE EN DROIT QUÉBÉCOIS FONDÉE PRIMORDIALE- MENT SUR UN MODÈLE BINAIRE ET CAUSALISTE .....	11
A. L'arrêt <i>Robinson</i> et la conception dominante du préjudice fondée primordialement sur un modèle binaire et causaliste .....	15
B. Les travaux de théorisation, antérieurs à l'arrêt <i>Robinson</i> , se rapportant à la conception dominante du préjudice fondée primordialement sur un modèle binaire et causaliste .....	22
1. Le concept de préjudice corporel tel qu'analysé et défini par le juge Pelletier dans l'affaire <i>Tarquini</i> .....	23
2. Le concept de préjudice corporel tel qu'analysé et défini par le professeur Gardner .....	32
II. L'ANALYSE DU MODÈLE SOUS-TENDANT PRIMORDIALEMENT LA CONCEPTION DOMINANTE DU PRÉJUDICE DANS SES CARACTÈRES BINAIRE ET CAUSALISTE AINSI QUE DANS SON POUVOIR DE JUSTIFICATION. ....	37
A. Le caractère binaire du modèle sous-tendant primordialement la conception dominante du préjudice .....	38

B.	Le caractère causaliste du modèle sous-tendant primordialement la conception dominante du préjudice . . . . .	48
C.	Le pouvoir de justification du modèle binaire et causaliste : une analyse critique . . . . .	59
III.	DES ADJUVANTS DU MODÈLE BINAIRE ET CAUSALISTE SOUS-TENDANT PRIMORDIALEMENT LA CONCEPTION DOMINANTE DU PRÉJUDICE EN DROIT QUÉBÉCOIS . . . . .	77
A.	La conception dominante du préjudice en droit québécois et la thèse de la distinction du dommage et du préjudice. . . . .	80
B.	Le modèle binaire et causaliste sous-tendant primordialement la conception dominante du préjudice et les rapports ontologiques fondés sur les oppositions <fait/droit> et <objectif/ subjectif>. . . . .	90
IV.	LA PUISSANCE EXPLICATIVE DE LA CONCEPTION DOMINANTE DU PRÉJUDICE ET SES AMBITIONS THÉORIQUES. . . . .	109
A.	Apaiser l'effet perturbateur du préjudice corporel. . . . .	112
B.	Apaiser l'effet perturbateur des recours pour atteinte illicite à un droit reconnu par la Charte québécoise . . . . .	121
1.	Le rattachement par le préjudice des règles de responsabilité civile du Code civil et de la Charte québécoise. . . . .	123

TABLE DES MATIÈRES

---

2. L'attachement de la Charte québécoise à un concept de préjudice construit selon un modèle binaire et causaliste ? .....	132
CONCLUSION .....	145
BIBLIOGRAPHIE.....	153
TABLE DE LA JURISPRUDENCE .....	163
INDEX ANALYTIQUE .....	169